

Leudelange, le 30 décembre 2025  
N.réf. 25/1417/JG

## AVIS DE PUBLICATION

**Merbag S.A.**

**EAU-AUT-24-0723**

### **Affichage final**

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'autorisation EAU-AUT-24-0723 concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un atelier d'entretien et de réparation de véhicules à Leudelange est ouverte à l'inspection du public du 31 décembre 2025 au 9 février 2026 inclus au bureau de la population en la mairie de la Commune de Leudelange.

Conformément à l'article 25 de la loi susmentionnée un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Le Collège des bourgmestre et échevins,  
Lou LINSTER  
Vanessa BALDASSARRI-DEMOLING  
Jean-Pierre ROEMEN

